



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/INS/3/2

Section institutionnelle

INS

Date: 20 février 2014

Original: anglais

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Questions découlant des travaux de la Conférence internationale du Travail

Suivi de l'adoption de la résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à examiner les éléments qui pourraient justifier l'organisation dans le courant de l'année 2015 d'une réunion d'experts tripartite sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, ainsi que l'objectif qui pourrait être assigné à cette réunion (voir le projet de décision au paragraphe 22).

Objectif stratégique pertinent: Accroître les possibilités d'emploi et de revenu décents pour les femmes et pour les hommes (Résultat 3: Les entreprises durables créent des emplois productifs et décents).

Incidences sur le plan des politiques: Donner effet à la résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Oui.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département des entreprises (ENTERPRISES).

Documents connexes: Résolution concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts, *Compte rendu provisoire*, n° 12, Conférence internationale du Travail, 102^e session, Genève, 2013; documents GB.319/INS/3/2 et GB.319/PV/Projet.

Introduction

1. A sa 102^e session (2013), la Conférence internationale du Travail a adopté une résolution et un ensemble de conclusions concernant le développement durable, le travail décent et les emplois verts ¹ qui définissent un cadre d'action pour une transition juste et recommandent des mesures à prendre dans neuf domaines clés pour assurer la durabilité environnementale, économique et sociale, l'objectif étant de réduire autant que possible et de gérer les éventuelles pertes d'emplois et de créer le plus grand nombre possible d'emplois décents. Les domaines en question sont les suivants: *a)* politiques macroéconomiques et politiques de croissance; *b)* politiques industrielles et sectorielles; *c)* politiques relatives à l'entreprise; *d)* développement des compétences; *e)* sécurité et santé au travail; *f)* protection sociale; *g)* politiques actives du marché du travail; *h)* droits; et *i)* dialogue social et tripartisme.
2. A sa 319^e session, le Conseil d'administration a proposé des orientations sur un plan d'action stratégique que le Bureau pourrait mettre au point pour donner suite à la résolution ². Lors de cette session, le Conseil d'administration a également invité le Bureau à présenter des informations plus détaillées afin qu'il puisse prévoir la convocation d'une réunion d'experts tripartite qui pourrait proposer de nouvelles orientations sur les questions relatives à l'écologisation de l'économie, aux emplois verts et à une transition juste pour tous, comme proposé au paragraphe 24 des conclusions de la Conférence.

Rappel des faits

3. Les conclusions adoptées par la Conférence ont largement contribué à clarifier deux notions – la transition juste et la création d'emplois décents pour tous – qui figurent dans des documents directeurs internationaux de haut niveau, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable organisée à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 (Rio+20) ainsi que la feuille de route adoptée lors de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Durban (Afrique du Sud) en 2011 (la feuille de route de Durban).
4. En mettant clairement en évidence les liens qui unissent étroitement travail décent et durabilité environnementale, et en rappelant que le monde du travail doit, et veut, contribuer au développement durable, les conclusions assurent un plus grand retentissement à la notion de travail décent et mettent en lumière le rôle important que les mandants de l'OIT peuvent jouer dans les enceintes de négociation internationales, dans la mise en place du programme de développement de l'après-2015 et dans la lutte contre les changements climatiques.
5. On assiste par ailleurs à la rapide multiplication des initiatives des gouvernements, du secteur privé et de la société dans son ensemble. De ce fait, les mandants demandent de plus en plus fréquemment à être conseillés sur les politiques relatives à l'écologisation des économies et des entreprises et à la création d'emplois verts. Nombre de ces initiatives sont consignées dans le rapport intitulé *Développement durable, travail décent et emplois verts* qui a été soumis à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail (Rapport V) et analysées dans un rapport publié en 2012, juste avant la tenue de la Conférence Rio+20,

¹ BIT: *Compte rendu provisoire*, n° 12, Conférence internationale du Travail, 102^e session, Genève, 2013.

² Voir documents GB.319/PV/Projet, paragr. 63, et GB. 319/INS/3/2.

par l'Initiative en faveur des emplois verts et l'Institut international d'études sociales de l'OIT, intitulé *Vers le développement durable: Travail décent et intégration sociale dans une économie verte*.

6. On constate depuis 2013 un accroissement des besoins et de la demande de conseils; les gouvernements nationaux et les administrations locales (notamment dans les grandes villes) ont en effet commencé à explorer divers scénarios et à engager une réflexion sur les politiques et les programmes qui, tout en étant au service de la durabilité environnementale, pourraient également favoriser la création d'emplois décents et l'intégration sociale. Les mandants des Etats Membres concernés demandent des orientations très précises et très concrètes sur les mesures à prendre et la manière de les appliquer. Au Pérou et au Sénégal, par exemple, les mandants souhaitent savoir comment procéder pour élargir rapidement les possibilités d'emploi des jeunes dans les secteurs verts et dans l'ensemble des chaînes de valeur. En Mongolie, ils ont sollicité des conseils sur l'écologisation du secteur de la construction. Dans d'autres pays, comme en Afrique du Sud et à la Barbade, ils tiennent surtout à développer de nouvelles compétences pour les emplois verts et à promouvoir les capacités entrepreneuriales nécessaires pour la création d'entreprises vertes. Au Brésil, ils ont demandé des conseils techniques et une assistance pour la coopération Sud-Sud, dans le but d'étendre les systèmes de protection sociale aux groupes vulnérables qui assurent des services environnementaux (dans les secteurs de la foresterie, de la gestion des déchets, etc.).
7. Les exemples mentionnés ci-dessus témoignent de l'ampleur et de la diversité des intérêts des pays (ils sont plus de 30, et se situent à divers niveaux de développement) qui ont demandé à l'OIT de les aider à mettre au point des stratégies pour écologiser leur économie, à constituer, en s'appuyant sur les meilleures pratiques et les expériences les plus fructueuses à l'échelon mondial, une panoplie appropriée d'outils et d'instruments, et à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des politiques adaptées à la spécificité de leur contexte national. Les orientations, les conseils stratégiques et l'assistance technique sollicités par ces pays relèvent de plusieurs domaines de compétences de l'OIT, mais aussi de ceux d'autres organisations. A cet égard, le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est en passe de devenir rapidement un mécanisme adapté aux besoins de l'utilisateur et apte à proposer les compétences et les ressources nécessaires pour soutenir les initiatives nationales.

Raison d'être

8. Les conclusions adoptées par la Conférence à sa 102^e session définissent les domaines d'action pertinents et mettent en lumière quelques-unes des considérations et des interconnexions les plus significatives. Les orientations qu'elles proposent restent toutefois d'ordre assez général, et elles ne présentent pas d'exemples de bonnes pratiques qui aideraient à traiter aux mieux cette problématique relativement récente.
9. Le rapport relatif à cette question soumis à la 102^e session de la Conférence internationale du Travail présentait quelques-unes des nombreuses solutions actuellement élaborées et appliquées par les mandants des Etats Membres de l'OIT. S'il est vrai qu'aucun pays ne dispose, à titre individuel, de tout l'éventail de politiques nécessaire pour mettre en œuvre les principes directeurs qui ont été adoptés en vue d'assurer une transition juste, on constate cependant que si l'on considère les initiatives de tous les pays, toutes les dimensions de la question sont abordées. Les politiques qui sont en train de se mettre en place constituent une précieuse source d'enseignements pour les activités de conseil,

notamment en ce qui concerne la contribution que les normes internationales du travail pertinentes apportent aux politiques en faveur d'une transition juste.

10. De toute évidence, il est important que l'OIT puisse proposer des orientations plus précises, tant pour l'écologisation des économies que pour l'alignement des activités d'assistance sur les normes internationales du travail pertinentes. Le présent document est trop court pour rendre dûment compte de la richesse du travail d'analyse qui a déjà été effectué par le Bureau ou d'autres intervenants. On trouvera ci-dessous quelques-unes des initiatives les plus importantes.

- Le Bureau a intensifié ses travaux en matière de collecte et d'analyse de données sur le potentiel à exploiter et les difficultés à surmonter dans le domaine de la création d'emplois verts. Le Programme des emplois verts a contribué à l'établissement du Green Jobs Assessment Institutions Network (GAIN), réseau d'institutions et d'experts qui servira de plate-forme mondiale pour la recherche, l'évaluation par les pairs et le partage des expériences nationales. L'OIT a organisé en décembre 2013 un atelier international qui a réuni des chercheurs relevant du réseau susmentionné ainsi que des décideurs d'une dizaine de pays pour un débat axé sur des questions de méthode et sur les résultats des bilans de pays. Dans le prolongement de cette rencontre, on procède actuellement à la mise au point d'outils d'analyse plus solides et à la mise en commun, par le relais d'une plate-forme en ligne, du savoir-faire de tous les pays.
- La dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) qui s'est tenue en octobre 2013 ³ a adopté des directives concernant une définition statistique de l'emploi dans le secteur de l'environnement; dans le prolongement de cette rencontre, le Bureau a commencé à piloter l'utilisation de ces directives dans les pays, en commençant par l'Albanie, qui doit être le premier pays à soumettre un rapport.
- Il ressort de bilans de pays récemment effectués sous la direction du BIT que, dans les secteurs verts et les chaînes de valeur, la création directe d'emplois et les liens établis en amont et en aval avec l'économie locale peut se solder par des gains nets en matière d'emploi. Des pays comme la Namibie et Sri Lanka, conscients de ce potentiel, ont adopté des politiques de l'emploi qui promeuvent les emplois verts, ce qui met en évidence la pertinence de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964.
- Une étude récente de l'OIT sur les déchets électroniques montre clairement que ces déchets, qui sont devenus une source majeure de pollution à l'échelon planétaire, ont de lourdes conséquences sur l'environnement et la santé. Cette étude attire l'attention sur les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés à cet égard les pays en développement, où la gestion et le recyclage des déchets électroniques sont essentiellement assurés par des travailleurs du secteur informel, malgré l'existence d'un large éventail de dispositifs réglementaires internationaux, régionaux et nationaux. L'étude recommande à l'OIT de fournir une assistance pour assurer l'intégration de ces travailleurs et l'application des normes du travail, notamment dans les domaines de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail. Des propositions d'assistance technique destinées aux pays qui tiennent à relever ces défis sont en cours d'élaboration.

³ http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_230736.pdf

- L'évaluation globale des risques pour la sécurité et la santé dans les nouveaux métiers verts réalisée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail de Bilbao (Espagne) a constitué une précieuse source d'informations. Elle a permis de mettre au point des directives concrètes, dont le but est d'aider à déceler les risques que les nouvelles technologies vertes peuvent faire peser sur la santé et la sécurité des travailleurs, et donne des exemples de mesures de prévention⁴.
- Le Bureau a entrepris en 2013 un examen de l'incidence qu'aurait l'instauration de l'égalité entre hommes et femmes dans l'économie verte, dont il ressort que certains secteurs, comme celui de la construction, généralement caractérisés par une main-d'œuvre essentiellement masculine, sont confrontés à des difficultés particulières. Dans d'autres secteurs, comme les énergies renouvelables et l'agriculture artisanale, des perspectives très riches s'ouvrent aux femmes – sous réserve de l'existence de conditions favorables. Les résultats de l'examen concordent avec la documentation, de plus en plus abondante, sur la vulnérabilité des femmes et des ménages dirigés par des femmes face aux effets des changements climatiques, d'où la nécessité de tenir dûment compte de la problématique de l'égalité des sexes dans les mesures d'adaptation au changement climatique.
- La question des compétences nécessaires pour les nouveaux emplois verts et pour le passage à des méthodes de travail plus écologiques reste au cœur des préoccupations de nombreux mandants. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a récemment procédé dans les pays à l'analyse de l'évolution de l'emploi dans les énergies renouvelables. L'OIT y a contribué en étudiant le déficit global de main-d'œuvre qualifiée, caractérisé en particulier par une véritable pénurie d'ingénieurs et de techniciens. Certains pays ont élaboré une stratégie de formation spécifique pour attirer les nombreux talents dont ils ont besoin et atteindre les objectifs en matière de création d'emplois (par exemple le Maroc). De très nombreuses qualifications sont recherchées pour ces emplois technologiquement pointus, qui nécessitent le plus souvent des compétences de niveau intermédiaire et de haut niveau. Il est impératif d'anticiper les compétences qui seront nécessaires et de mettre en place des politiques de formation tournées vers l'avenir si l'on veut satisfaire la demande du secteur. Il convient d'actualiser les systèmes de classification par branche et profession. Les politiques d'éducation et de formation sont importantes pour autonomiser les femmes et les aider à accéder à l'emploi dans le domaine des énergies renouvelables tout au long de la chaîne de valeur, pas seulement à des postes de fabrication ou de montage relativement moins rémunérés.
- Un examen de la pertinence de certaines normes internationales du travail a été engagé en 2010 dans le cadre des efforts déployés par le Bureau des activités pour les travailleurs afin de mettre en avant la dimension sociale des politiques en matière de changement climatique⁵. Cette initiative originale a montré que les normes du travail existantes peuvent contribuer à la mise en place d'un cadre pour une transition juste. Il est prévu, en faisant appel aux compétences de départements clés du BIT, de procéder à une analyse plus approfondie de l'utilisation de certaines normes du travail, aux fins par exemple de l'élaboration des politiques d'emploi public dans le cadre des stratégies nationales de croissance verte. Cette analyse complétera l'examen actuellement mené par l'OIT au titre du Programme des emplois verts pour voir comment les pays se restructurent pour faire face aux défis environnementaux ou quelles politiques publiques ils ont adoptées pour favoriser une croissance verte. De

⁴ <https://osha.europa.eu/en/topics/green-jobs>

⁵ BIT: «Changement climatique et travail: L'objectif d'une "transition juste"», *Journal international de recherche syndicale* (2010, vol. 2, n° 2).

nombreux gouvernements, notamment celui de la Chine, ont demandé l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour évaluer les incidences sociales actuelles et potentielles de la transition vers une économie verte.

- Pour leur part, l'OIT et le PNUE procèdent actuellement en Mongolie à une évaluation de l'économie et des emplois verts, en vue d'aider le gouvernement à mettre en place sa stratégie de développement écologique. Un programme d'appui analogue est actuellement engagé au Pérou. Pour Maurice, une évaluation des emplois a été réalisée en 2011 par l'OIT; elle a abouti à l'intégration, dans la politique nationale «Maurice île durable» adoptée en juin 2013, d'un volet «amélioration des emplois et des compétences».
 - La base de connaissances de l'OIT sur l'écologisation des entreprises s'est rapidement étoffée au cours des deux dernières années. Grâce aux efforts déployés pour évaluer directement au sein des entreprises les résultats obtenus dans ce domaine (par exemple dans l'industrie hôtelière au Mexique et en Thaïlande) et pour voir avec les organisations d'employeurs comment elles ont promu auprès de leurs membres la résilience, l'utilisation efficace des ressources et des modes de production plus propres, une série de bonnes pratiques ont été formulées et sont reprises dans un guide du formateur établi par le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin).
11. Cette liste indicative des travaux actuellement menés notamment par l'OIT montre que les pays font de plus en plus d'efforts, et dans des domaines de plus en plus divers et variés. Le Bureau est par conséquent très sollicité. Le plan d'action stratégique présenté au Conseil d'administration en octobre 2013 donne la priorité à la constitution d'une base de connaissances et d'orientations fondées sur des données probantes.
 12. Une réunion d'experts tripartite, qui tirerait parti d'un corpus de connaissances pratiques toujours plus riche, serait très intéressante pour examiner les éléments d'appréciation dont on dispose actuellement. Elle s'appuierait sur les diverses initiatives prises dans ce domaine et conférerait une certaine autorité et un certain statut aux principes directeurs qu'elle établirait, en soumettant ces derniers au Conseil d'administration, mettant ainsi, en temps opportun, de précieuses ressources à la disposition des mandants de l'OIT et de nombreuses autres parties prenantes. Cette réunion contribuerait aux efforts visant à promouvoir la participation active du monde du travail, conformément aux conclusions de la Conférence internationale du Travail.

Objectif de la réunion

13. La réunion tripartite d'experts serait chargée d'examiner, d'amender et d'adopter une série de principes directeurs qui indiqueraient aux mandants de l'OIT comment appliquer dans la pratique la politique en matière de transition juste adoptée par la Conférence, et ferait appel aux normes internationales du travail pertinentes.
14. Les experts pourraient tirer parti des points de vue de pays situés à différents niveaux de développement, et la réunion constituerait une occasion unique pour discuter des perspectives d'avenir et échanger des points de vue dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

15. Outre cette réunion d'experts de haut niveau, une réunion d'échange interactif ou de partage des connaissances pourrait être organisée à Genève, ou peut-être au Centre de Turin. L'objectif serait de faire en sorte que les experts soient mieux en phase avec une pratique en matière de stratégies nationales et sectorielles d'écologisation des économies, des entreprises et des emplois en évolution constante.
16. Si la réunion est organisée suffisamment tôt, elle pourrait aider les mandants de l'OIT à préparer leur propre contribution au programme de développement pour l'après-2015. Elle permettrait en outre au Bureau d'aider plus activement les pays à mettre en œuvre le nouvel ordre du jour et les nouveaux objectifs qui auront été adoptés.
17. De plus, un examen effectué par des experts permettrait d'améliorer les capacités du Bureau en matière d'orientation stratégique, à un moment où ce dernier renforce ses capacités d'assistance aux mandants en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies et instituts de recherche. Cet examen permettrait de mieux tenir compte des préoccupations liées au monde du travail, notamment grâce à la Plate-forme de connaissances sur l'économie verte créée par le PNUE, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Institut mondial de la croissance verte. Il permettrait également de préciser le rôle joué par l'OIT dans le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PNUE, ONUDI et UNITAR), dont les ressources et les capacités techniques s'accroissent rapidement et devraient à terme permettre d'aider au moins 30 pays, et de conférer à ce rôle une réelle valeur ajoutée.
18. La réunion renforcerait considérablement les travaux de l'OIT en donnant des orientations tripartites faisant autorité sur l'application du cadre pour une transition juste.
19. Les principes directeurs qui en résulteraient arriveraient donc à point nommé pour plusieurs raisons:
 - ils seraient immédiatement utilisables par les mandants qui formulent ou révisent leurs politiques nationales et sectorielles pour une transition juste;
 - ils constitueraient un signal fort pour les gouvernements, les organisations internationales et les autres parties prenantes en montrant la pertinence et la faisabilité des politiques de l'emploi et des politiques sociales aux fins de la mise au point des stratégies d'appui à la mise en œuvre d'un cadre de développement durable pour l'après-2015;
 - tout comme les débats au sein du Conseil d'administration, ils contribueraient à la consolidation et à la promotion de l'initiative consacrée aux emplois verts dans le cadre du centenaire de l'OIT.

Contenu possible

20. Les participants à la réunion examineraient et amenderaient le projet de principes directeurs sur la base d'une compilation et d'une analyse approfondie, par le Bureau, des politiques nationales et stratégies sectorielles en matière de préservation de l'environnement, d'écologisation des entreprises, d'insertion sociale et de promotion des emplois verts. Sur la base d'un dialogue tripartite, ils fourniraient des conseils et des bonnes pratiques en matière de formulation des politiques dans chacun des neuf domaines identifiés dans le cadre pour une transition juste. Ils recommanderaient des moyens de donner effet aux principes directeurs en assurant leur diffusion ainsi que leur application pratique au niveau national par les mandants.

21. Outre ces principes directeurs, les participants à la réunion formuleraient des recommandations spécifiques sur les autres moyens que l'OIT pourrait utiliser pour consolider et améliorer ses compétences, son leadership et sa capacité à fournir des orientations afin d'assurer une transition juste vers une économie verte et le développement durable, au titre de l'initiative consacrée aux emplois verts dans le cadre du centenaire de l'OIT.

Projet de décision

22. *Compte tenu des informations fournies par le Bureau sur l'intérêt que présenterait une réunion d'experts tripartite sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, ainsi que sur l'objectif qui pourrait être assigné à cette réunion, le Conseil d'administration recommande l'organisation d'une réunion d'experts tripartite sur ce sujet au cours de la période biennale, si les ressources nécessaires sont disponibles, et invite le Bureau à soumettre au Conseil d'administration, à sa 321^e session (juin 2014), une proposition concernant les modalités d'une telle réunion, notamment son coût et son financement.*